



Comité Français
Butane Propane

COMPTE-RENDU

Date : 13/11/07

Référence : GT sites Industriels 09/11/07

Emetteur : H.FRANCOIS

Destinataires : Groupe de Travail Sites Industriels

Objet : COMPTE RENDU GT SITES INDUSTRIELS DU 09/11/07

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Société	OBSERVATIONS
TARDIVET	Bérénice	X		ANTARGAZ	
FRANÇOIS	Henri	X		CFBP	
GRAY	Eric	X		BUTAGAZ	
DUCLOS	André		X	BUTAGAZ	
CHABROLLE	Vincent		X	PRIMAGAZ	
GIRAUD	Sylvain	X		PRIMAGAZ	
CAUMONT	Marc	X		TOTALGAZ	
DUCLOS	Thierry		X	TOTALGAZ	
VIALTEL	Pierre	X		VITOGAZ	
OSTAPOFF	Flore	X		GEOSTOCK	

Ordre du jour de la réunion

1	Suivi actions en cours
2	Impacts économiques PPRT
3	Audits canalisations
4	Impacts circulaire 23/07/07
5	Etudes FASIS
6	Révision 10 MAI 93
7	Divers

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

14 DECEMBRE 2007 : 9H00---13H00

Lieu: CFBP, sauf avis contraire

1 SUVI DES ACTIONS EN COURS

Voir tableau XLS ci-joint.

- ◆ Les différentes études se déroulent selon le timing prévu.
- ◆ RdV a été pris pour le 3/12/07 avec l'Ecole des Mines d'Alès pour étudier les possibilités d'assistance à la mise au point des protocoles essais expérimentaux sur fuite ou relâchement près du sol. S.GIRAUD ET HF participent à la réunion
- ◆ Transmettre aux adhérents l'étude complète équivalence terre /texasol transmise ce jour par M.CAUMONT

Action HF

- ◆ Transmettre une copie de l'étude GESIP « absorption radiations thermiques par rideau d'eau »

Action HF

- ◆ Les visites IRSN sont terminées, certains adhérents ont reçu un CR de la visite sur leur site. Retour synthèse vers CFBP prévue fin 11/07
- ◆ HF relancera VERITAS a/s étude corrosion RST

2 IMPACTS ECONOMIQUES PPRT

TTZ doit transmettre semaine 46 les données manquantes. A ce jour l'écart entre les cas 1 et 2 (non prise en compte du BLEVE des réservoirs aériens) est de 100 MM €.L'utilisation des chiffres devra se faire avec prudence pour éviter un usage détourné par nos interlocuteurs Ces points seront abordés lors de l'élaboration d'une stratégie de communication avec le MEDAD sur le sujet PPRT et caractère discriminatoire de la prise en compte de phénomènes de probabilité de 10-6.

Le GT pense que les ordres de grandeur globaux sont significatifs .HF précise que la cohérence entre adhérents semble bonne.

3 AUDITS CANALISATIONS

HF présente le document Audits canalisations validés en COMTECH du 26/10/07 (cf. fichier PPT joint) Il s'agit de vérifier le niveau d'application et d'interprétation de l'arrêté du 15 Mars 2000 afin de disposer d'une photographie **strictement interne** et par adhérent de la situation. Ces éléments permettront de nous positionner vis-à-vis de l'administration qui nous oppose le non respect des réglementations, détecté par les DRIRE, pour ne pas vouloir exclure les scénarios de rupture des canalisations sur la base de nos bonnes pratiques.

Cet audit se déroulera pour chaque adhérent en 2 phases :

- ◆ Examen du processus « contrôle canalisation » avec les services responsables
- ◆ Visite d'un site industriel par adhérent pour examiner les pratiques sur le terrain

Le processus d'audit démarrera en Novembre.

Le COMTECH transmettra au CFBP la liste des contacts « services inspection ou techniques » en charge du processus « contrôle », le GT Sites industriels transmettra la liste des sites à auditer et les contacts afférents.

Action : Les membres adhérents du GT

4 IMPACT CIRCULAIRE 23/07/07

Les membres ont transmis au CFBP leurs propositions en matière de réponse aux différents points techniques soulevés par la circulaire.

On trouvera en annexe un tableau XLS résumant les propositions de réponses en cas de demande de l'administration.

Le COMTECH du 26/10/07 s'est prononcé sur le mode de gestion des demandes de l'administration suite à cette circulaire :

« Devant les demandes pressantes de l'administration sur le sujet pour compléter asap les EDD avec les éléments nécessaires à la prise en compte de cette circulaire il a été décidé dans un souci de cohérence de la profession de :

- ◆ Demander en règle générale aux DRIRE de prescrire les demandes de compléments par AP complémentaire. Selon le contexte du site on pourra fournir ces éléments sans AP
- ◆ De présenter des réponses les plus standardisées possibles suite aux travaux en cours au sein du GT sites industriels (présentation lors du GT du 9/11/07) »

5 ETUDES FASIS

Les deux premières réunions ont eu lieu. FASIS a produit des documents sur l'accidentologie, les nœuds papillons et les fiches barrières relatives aux scénarios étudiés. Merci à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de transmettre leurs commentaires, sinon nous ne pourrions pas avancer.

Action tous avant le 20/11/07

6 REVISION 10 MAI 93

C.Emiel a transmis au CFBP une nouvelle version du projet qui sera discuté en CSIC de Décembre. On trouvera en annexe les commentaires du CFBP sur ce document informel. HF en discutera avec C.Emiel le 15/11/07.

En bref :

- ◆ La notion de 50 tonnes et plus réapparaît
- ◆ Le seuil de 85 % est confirmé
- ◆ Nous aurons un Pb avec la détection des seuils hauts (90 %) et très hauts (95%) car il faudra pour les deux seuils une détection indépendante de la mesure en continu (actuellement seulement pour niveau très haut)
- ◆ Il y a un point à clarifier sur l'arrosage systématique par niveau très haut : les réservoirs protégés thermiquement ne sont plus explicitement exclus
- ◆ Il faut vérifier l'impact de la mise en place de clapets internes sur tous les réservoirs construits après 22/06/93 et sur ceux construits avant pour justifier de l'impossibilité technique
- ◆ Il faudra automatiser les vannes de purge pour pouvoir les asservir à DG/DF

7 DIVERS

7.1 Suite aux demandes recueillies auprès de la DRIRE PACA au sujet de consignes orales transmises par le MEDAD pour la lecture des EDD et de la matrice MMR HF vérifiera auprès de C.Emiel ce qu'il en est.

« Lors d'une récente réunion avec la DRIRE PACA, le pôle risques (C. CROS) a fait part de consignes du Ministère qui leurs auraient été transmises verbalement à l'occasion d'une rencontre nationale (séance de formation des IIC) quant à la méthode d'analyse des études de dangers.

Les 2 principaux points mis en exergue sont :

- Les DRIRE ne doivent pas retenir les Mesures de Maîtrise des Risques de type "Conception" ou "Maintenance" pour l'évaluation de la classe de probabilité des différents accidents. Ainsi dans le cas où l'industriel avance ce type de mesures, la DRIRE doit revoir la cotation en écartant simplement ces dernières avec la vraisemblance de se trouver en "NON" dans la grille MMR.
- Pour les accidents en MMR2 (E, désastreux), et même pour les sites seuils bas (non soumis à PPRT), la DRIRE doit regarder si l'accident reste en MMR2 en enlevant la mesure de plus fort poids sur chacun des scénarios du nœud papillon. Si l'accident change de classe de probabilité (de E vers D, C, B, ou A) il appartient à l'industriel de proposer de nouvelles mesures afin de conforter la classe de probabilité "E". «

7.2 Pb de RST LYONDELL : Suite au Pb de « corrosion » ayant conduit LYONDELL FOS à remplacer un RST de 1988, l'UIC doit nous transmettre des informations complémentaires sur ce sujet.

7.3 Le guide PPRT nouveau est paru